

**Délibération n° 133 du 18 juin 2009  
Portant nouvelle prorogation de la délibération n° 4 du 5 octobre 2006 portant  
désignation du Directeur du Département des Analyses de l'Agence**

L'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu la partie législative du code du sport, notamment ses articles L. 232-8 et L. 232-18,

Vu la partie réglementaire du code du sport, notamment ses articles R. 232-14 et R. 232-18,

Vu la délibération n° 4 du 5 octobre 2006 portant désignation du Directeur du Département des Analyses de l'Agence,

Vu la délibération n° 60 du 6 septembre 2007 portant prorogation de la délibération n° 4 du 5 octobre 2006 nommant le Directeur du Département des Analyses de l'Agence,

Vu la demande de l'intéressé,

Sur proposition du Président de l'Agence,

Décide :

Article 1er : La nomination de M. Jacques de Ceaurriz dans les fonctions de Directeur du Département des Analyses de l'Agence est prorogée du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 30 septembre 2011.

Article 2 : La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française et sur le site *internet* de l'Agence.

La présente décision a été délibérée le 18 juin 2009 avec la participation de M. Pierre BORDRY, Président et de MM. MM Jean-François BLOCH-LAINE, Claude BOUDENE, Jean-Michel BRUN, Laurent DAVENAS, Daniel FARGE, , Sébastien FLUTE, Jean-Pierre GOULLE, membres.

Le Président,  
Pierre BORDRY

